Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260310-DELIB20260303-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 9
- représentés : 0
- votants : 9
- abstention : 0

Date de convocation :
5/03/2026

Affichage de la liste des délibérations :
16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COUPU Gilles, Maire.

Présents : COUPU Gilles, THEBAULT Huguette, MAILLARD Laurent, JUGUET Claude, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, ROZIER Antoine, REHEL Pascal, LECHEVESTRIER Pierre.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : BLANCHET LEFAIX Delphine, SAUDRAIS Gaylord.
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/03/03 – CDG 22 – MODIFICATION DE L'EMPLOI PARTAGE DE L'AGENT TECHNIQUE

L'agent technique de la commune de Saint-Jouan de l'Isle, Monsieur BEURRIER Thierry, est recruté par le centre de gestion des Côtes d'Armor et par les maires des communes de Saint-Jouan de l'Isle, Guitté, Guenroc et Saint-Maden. Le service « emplois partagés » du centre de gestion des Côtes d'Armor gère la carrière de l'agent par le biais d'une convention et les Maires restent l'autorité territoriale de l'agent.
La commune de Guitté emploie actuellement l'agent à raison de 4h par semaine, soit un jeudi sur deux en journée complète. La commune de Guitté ne souhaite plus employer M. BEURRIER. Les commune de saint-Jouan de l'Isle et de Saint-Maden souhaiteraient de leur côté récupérer les heures qu'il ne fera plus sur Guitté. Cela représente donc 2h hebdomadaire supplémentaires sur chaque commune soit un total 14h sur la commune de Saint-Jouan de l'isle.
L'agent serait donc sur la commune de Saint-Jouan de l'Isle à hauteur de 37.73% de sa DHS, soit 14 heures par semaine en moyenne. Cela s'appliquerait à compter du 1er mai 2026.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des présents :

- D'augmenter le temps de travail de l'agent technique, Thierry BEURRIER, sur la commune de Saint-Jouan de l'Isle à hauteur de 2 heures supplémentaires par semaine à compter du 1er mai 2026. L'agent effectuera ce temps de travail les jeudis des semaines impaires et un jeudi sur deux des semaines paires pour 8 heures de travail.

BOUGAULT Nadège,
Secrétaire de séance

Gilles COUPU,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor